



ECOLE INTERCOMMUNALE DE TRIATHLON
DE PONTIERRY

Chez Madame RIVET Chantal
14 rue de Vaux
77000 LIVRY SUR SEINE

Tel : 06 07 30 02 98

Mail : chantal.escomel@wanadoo.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION JEUNES
SAISON 2017-2018

Renseignements indispensables à la demande de licence,
A retourner par mail, ou par courrier à l'une des adresses ci-dessus.

Nom Prénom

Sexe F M

Date de naissance

Lieu de naissance (code postal et ville)

Nationalité

Adresse complète

Ville et code postal

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant

Tel. Domicile

Tel. Portable

Mail

Etes-vous titulaire d'un diplôme Jeunesse et Sports ? – si oui, lequel
Etes-vous licencié dans une autre fédération sportive ?– si oui, laquelle

Comptez-vous exercer la pratique d'une ou des disciplines suivantes dans le cadre de raids?

- Alpinisme
- Plongée subaquatique
- Spéléologie
- Discipline comportant l'usage d'arme à feu ou à air comprimé

Si oui, la production d' un certificat médical, datant de moins un an, est exigé pour CHACUNE de ces disciplines.

CERTIFICAT MEDICAL TRIATHLON, nouvelle réglementation de la FFTRI

- Pour les REINSCRIPTIONS au club (renouvellement de licence), vous trouverez en pièce jointe un questionnaire médical à compléter et à signer.

Si vous répondez NON aux 9 questions, il n'y a pas de nouveau certificat médical à fournir.

Si vous répondez OUI à une ou plusieurs questions, il y a obligation de fournir un certificat médical (imprimé ci-joint).

Les réponses formulées sur le questionnaire relèvent de la seule responsabilité du licencié.

- Pour les NOUVEAUX ADHERENTS, le certificat médical joint est à faire compléter par le médecin traitant. Ne pas remplir le questionnaire médical.

LICENCE

Type de licence souhaité (entourer votre choix) :

- Compétition
- Loisir

COTISATIONS

Identiques pour la licence loisir ou compétition

La cotisation correspond à un entraînement natation/course à pied et un entraînement vélo (avec le club cycliste PRINGY-PONTHIERRY)

L'entraînement vélo aura lieu le samedi. Franck, entraîneur, précisera les horaires en fonction des catégories.

- Licence	30,00 euros
- Adhésion FFTRI et divers	30,00 euros
- Cotisation (dont entraînements natation)	165,00 euros
- TOTAL	225,00 euros

ENTRAINEMENTS

Les entrainements natation ont lieu à la piscine de SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, hors vacances scolaires, les :

- MERCREDI – de 14h 15 à 15h 15

Dans le cas d'intempéries, l'entrainement course à pied sera remplacé par un entrainement natation.

Equipement nécessaire :

- Bonnet et lunettes pour la natation
- VTT et **casque** pour le vélo, éventuellement vélo de route
- Equipement de course à pied

Selon le règlement CANSP, les familles ne sont pas autorisées à pénétrer sur le bassin.

REPRISE DES ENTRAINEMENTS LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017, à la piscine.

RESPONSABILITE

La responsabilité du club ne saurait être engagée en dehors de la durée des cours.

Le club n'est pas responsable des vols ou pertes qui pourraient se produire dans l'enceinte de la piscine.

OBLIGATIONS

L'adhérent (ou son représentant légal) donne l'autorisation au club de diffuser toute image faite lors des cours et manifestations.

Dans le cas contraire, **l'adhérent remettra avant le 1er cours, en mains propres, au Président ou à l'entraîneur, un courrier de refus de diffusion à l'image.**

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Questionnaire médical (si renouvellement de licence)
- Certificat médical établi sur le formulaire de la FFTRI pour les nouvelles inscriptions (et pour renouvellement de licences si réponses positives au questionnaire médical)
- Photo, de préférence en tenue de sport, pour figurer sur le site du club
- Dossier d'assurances complété et signé
- règlement à l'ordre de l'E.I.T. PONTIERRY. Possibilités de règlement en plusieurs fois, à voir avec le Président. Acceptation des coupons sports.

Fait à

Le

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT

Certificat médical

Je soussigné(e) Docteur, certifie que l'état de santé de M. / Mme ne présente pas ce jour de contre-indication apparente à :

La pratique du sport⁽¹⁾ en **compétition**

RAYER LA MENTION INUTILE

La pratique du sport⁽¹⁾

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 du code du sport, précisées à l'article D. 231-1-5 du même code et listées ci-après :

1. l'alpinisme,
2. la plongée subaquatique,
3. la spéléologie
4. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé,
5. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;
6. les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;
7. les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;
8. le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

Important : Les certificats médicaux correspondants aux disciplines ci-dessus numérotées de 1 à 4, valable une saison, peuvent être remis à votre club en même temps que votre formulaire de demande de licence (les disciplines concernées seront alors mentionnées sur votre licence).



A défaut, ils devront être fournis directement à l'organisateur en cas de participation à un raid intégrant une ou plusieurs de ces disciplines.

A, le

Signature et cachet du médecin